

Projet de transformation de la présence postale sur Beaumont sur Lèze

CONSEIL MUNICIPAL

24/11/2022

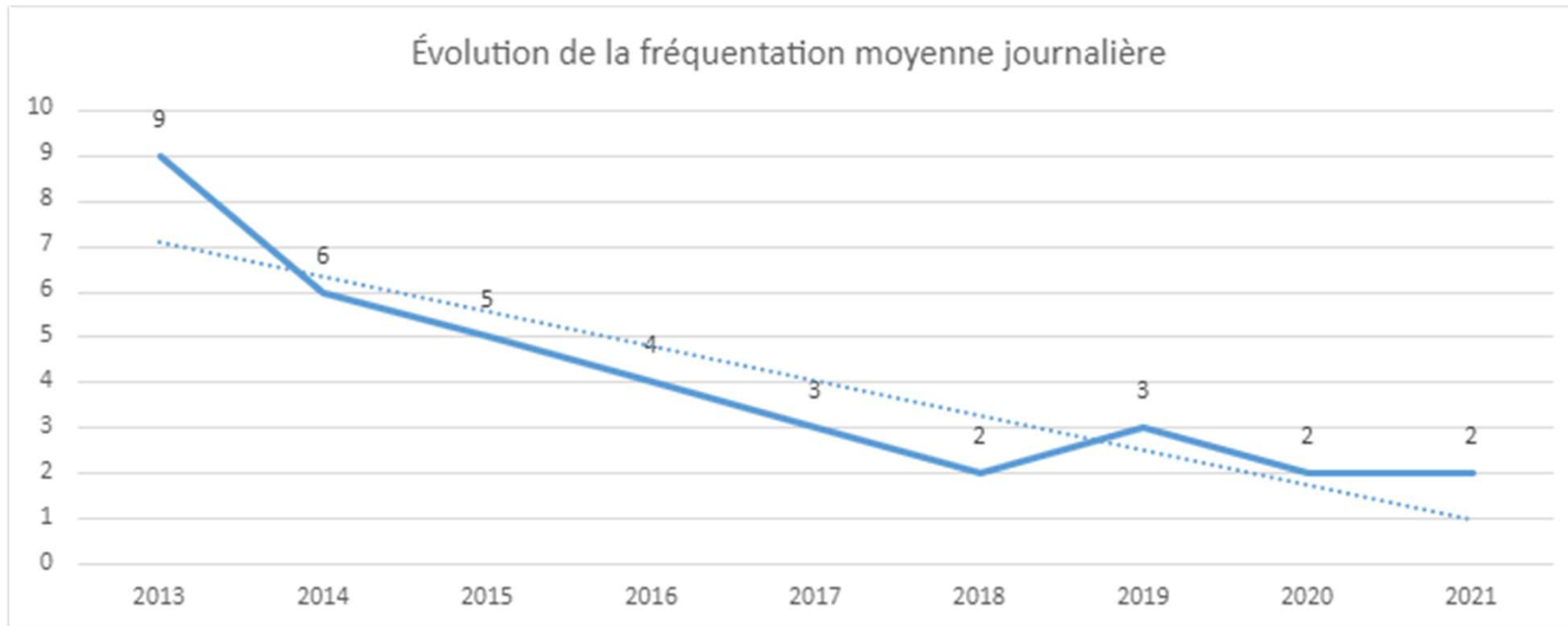
LE BUREAU DE POSTE DE BEAUMONT SUR LEZE

6h d'ouverture hebdomadaire (depuis 2009)

Le mercredi et le vendredi de 9h à 12h

Fréquentation : **2 clients /j en 2021**

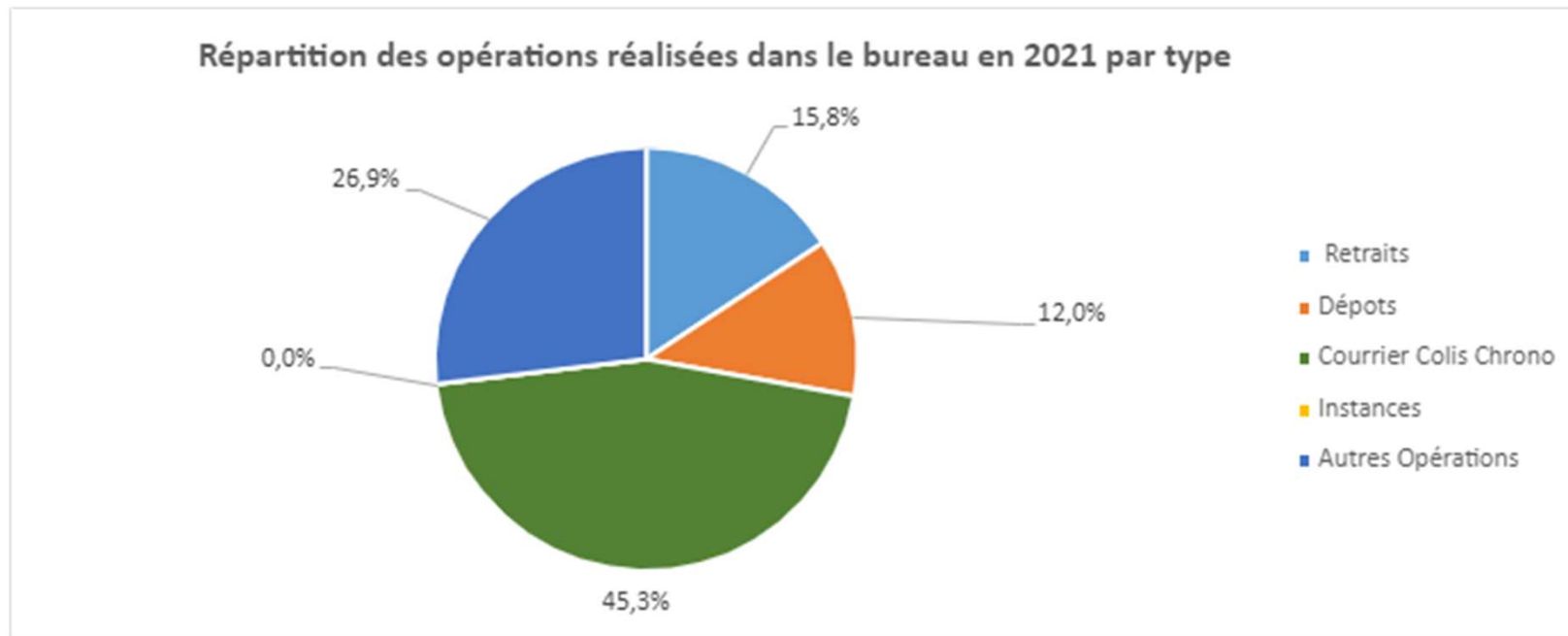
1 client/j depuis janv 2022



LE BUREAU DE POSTE DE BEAUMONT SUR LEZE

Activité : **5 opérations / semaine** soit **20 min d'activité** réelle / semaine en 2021

Répartition de l'activité :



LES DIFFÉRENTES FORMES DE PRÉSENCE POSTALE

Services		BUREAU DE POSTE DE BEAUMONT	LA POSTE AGENCE COMMUNALE	LA POSTE RELAIS: BURALISTE ou COMMERCANT
Affranchissements	courrier et colis	oui	oui	oui
Vente de produits courrier/colis	Timbres	oui	oui	oui
	Enveloppes-Colis "Prêt-à-poster" Lettres suivies	oui	oui	oui
	Envoi de recommandés	oui	oui	oui
	Chonopost	oui	oui	oui
Opérations financières	Retrait d'espèces sur compte chèque ou livret A	oui	oui 500 € sur 7 jours par compte et par personne	Oui-150 € sur 7 jours par compte et par personne UNIQUEMENT pour les habitants de la Commune
	Consultation des avoirs des comptes par le client	oui	oui, sur l'ilot numérique si souhaité par la mairie	non
	ouverture de livrets	oui	non	non
Retrait des instances	courrier et colis	non	oui	oui
Dépôt du courrier	Dépôt des lettres et colis ordinaires et recommandés	oui	oui	oui

LA TRANSFORMATION EN LA POSTE AGENCE COMMUNALE

- Projet en **concertation** avec la municipalité
- Convention de partenariat signée pour **9 ans reconductible tacitement 1 fois**
- Un **accompagnement financier** qui comprend :
 - Rémunération forfaitaire : 1 074 € par mois, soit 12 88 € par an
 - Prime à l'installation = 3 x indemnité mensuelle
 - Accompagnement aux travaux de mise en place de la LPAC : 20 K€ (à faire valider en CDPPT)
- + Fourniture par La Poste du **matériel** nécessaire à l'activité postale
- **Formation** assurée par La Poste autant de fois que nécessaire
- **Avantages** : pérennité de l'offre postale sur la commune, possibilité de retirer ses lettres et colis sur la commune, maîtrise totale des horaires d'ouverture, confiance envers l'employé de mairie, accompagnement financier de La Poste afin de réaliser les travaux d'aménagement liés à la création de la LPAC

LA TRANSFORMATION EN LA POSTE RELAIS

- Projet en **concertation** avec la municipalité et le commerçant
- Convention de partenariat signée pour **3 ans, reconductible tacitement 2 fois**
- Un **rémunération** basée sur du **fixe** (350€ / mois) et du **commissionnement à l'acte**
 - + Fourniture par La Poste du **matériel** nécessaire à l'activité postale
- **Formation** assurée par La Poste autant de fois que nécessaire
- **Avantages** : meilleure accessibilité du service postal liée à l'amplitude horaire du commerce, possibilité de retirer ses lettres et colis chez le commerçant, soutien financier d'un commerce de proximité

MERCI DE VOTRE ATTENTION

C1 - Interne

